Nations Unies S/PV.5062



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5062e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le lundi 25 octobre 2004, à 15 h 10

Comme le prévoit l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général pour tenir lieu de procès-verbal de séance :

> « Le 25 octobre 2004, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5062e séance à huis clos avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
>
> Le Conseil et les pays fournissant des contingents ont entendu un exposé présenté au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par M. Alvaro de Soto, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.
>
> Les membres du Conseil, M. de Soto et les représentants des pays fournissant des contingents ont procédé à un échange de vues constructif. »

04-57096 (F) 251004 251004
0457096